



Document d'objectifs NATURA 2000

SITE FR 9400573 « MASSIF DU SAN PEDRONE »

COMMUNE DE CAMBIA

Document provisoire

Maître d'ouvrage : Etat

Octobre 2002

CRPF de Corse

Siège et adresse pour toute correspondance :

71 cours Napoléon 20 000 AJACCIO tel : 04 95 23 84 24 fax : 04 95 23 84 38

Antenne de Bastia :

1.1 Rés. Ste Lucie Route de Ville

20 200 Ville di Pietrabugno

tel : 04 95 31 55 47

fax : 04 95 31 76 34

SOMMAIRE

1	INVEN'	TAIRE ET ANALYSE DE L'EXISTANT	4
	1.1 H	PRESENTATION DU SITE	4
	1.1.1		
	1.1.2	Géologie	
	1.1.3	Topographie	
	1.1.4	VégétationVégétation	
	1.1.5	Infrastructures	<i>t</i>
	1.1.6		
	1.1.7	J	
	1.1.8	Limites de la zone spéciale de conservation	
		INVENTAIRE ET DESCRIPTION BIOLOGIQUES	
	1.2.1	Description et cartographie des habitats	
	1.2.2	La forêt de châtaigniers (9260) représente 174 hectares	
	1.2.3	La forêt de chênes verts à houx (9340) représente 65 hectares	
	1.2.4		
	1.2.5	Les Fruticées supra méditerranéennes et montagnardes de Corse (4090) représentent 162 hectares	
	1.2.6	J	
	1.2.7		
	1.2.8 1.3 F	RécapitulatifETUDES COMPLEMENTAIRES SUR LES HABITATS	ک ۱۲
	1.3 I		
	1.3.1		16 17
		DESCRIPTION DES ESPECES	16 11
	1.4.1	Insectes	
	1.4.2		
	1.4.3		
	1.4.4	V	
		ETUDES COMPLEMENTAIRES SUR LES ESPECES	
	1.5.1		
	1.5.2	La Truite Salmo trutta macrostigma	13
	1.5.3	Les Chiroptères	14
2	INVE	ENTAIRE ET DESCRIPTION DES ACTIVITES HUMAINES	15
_			
		L'EXPLOITATION DE LA CHATAIGNERAIE	
		L'ACTIVITE D'ELEVAGE	
		LA PECHELA PECHE	
3	HIER	RARCHISATION DES ENJEUX ET PROPOSITIONS DE GESTION	17
	3.1 I	HIERACHISATION DES ENJEUX EN FONCTION DE LA VALEUR PATRIMONIALE	17
	3.1.1	Espèces	
	3.1.2	Habitats	
	3.2 I	HIERACHISATION DES ENJEUX EN FONCTION DE L'ANALYSE ECOLOGIQUE ET DES ACTIVITES	
	HUMAI	INES	
	3.2.1	Maintien et protection de la Châtaigneraie (9260).	17
	3.2.2	Restauration de la Sorbaghja et des sources pétrifiantes à travertins (7220)	18
		PROPOSITIONS DE GESTION/FICHES ACTIONS	
	3.3.1	Propositions en vue du maintien et de la protection de la Châtaigneraie (9260)	
	3.3.2	Propositions en vue de la restauration du sentier de Bocca al Prato	
	3.3.3	Propositions en vue de la réhabilitation de la rivière Sorbaghja	
	3.3.4	Propositions en vue de la gestion piscicole de la rivière Sorbaghja	
	3.3.5	Propositions en vue de préserver la source pétrifiante à formations de tufs	
	3.3.6	Récapitulatif des actions	32
4	ANN	EXES	33

INTRODUCTION

Le site SPN 9400573 dit « Massif du SAN PEDRONE » a été proposé dans le cadre de la Directive 92-43 CEE du Conseil du 21 mai 1992 dite « Habitats » par la France comme Site d'Intérêt Communautaire en décembre 1998.

Situé dans la micro-région de CASTAGNICCIA en Haute-Corse, il représente 731,80 hectares sur deux zones distinctes devant faire chacune l'objet d'un document d'objectifs.

Il s'agit au nord, d'une partie de la commune de CAMBIA (522,40 ha) et au sud, d'une partie des communes de FOCICCHIA (203,70 ha) et de SANT' ANDRIA DI BOZIU (5,7 ha).

La zone concernée par ce document est la première.

Le site a été recensé comme d'intérêt communautaire notamment en raison de la présence d'un habitat prioritaire inscrit à l'annexe I de la directive Habitats, à savoir *le milieu de source pétrifiante avec formation de tuf (Cratoneurion)*, sur le ruisseau de a Sorbaghja.

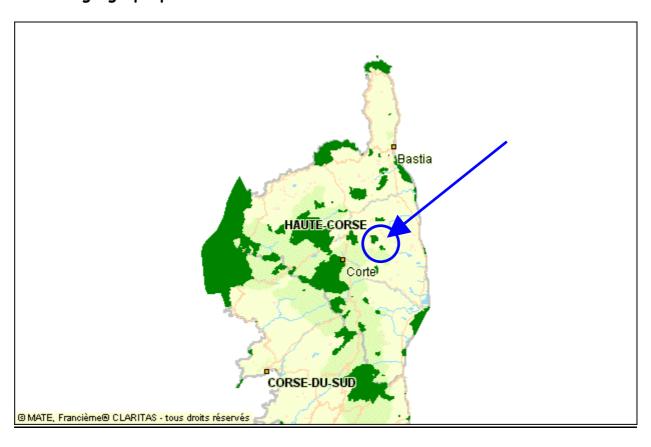


Rive droite d'A Sorbaghja – Hameau de Loriani – exploitation de la châtaigneraie au fond, le Monte San Pedrone

1 INVENTAIRE ET ANALYSE DE L'EXISTANT

1.1 PRESENTATION DU SITE

1.1.1 Localisation géographique



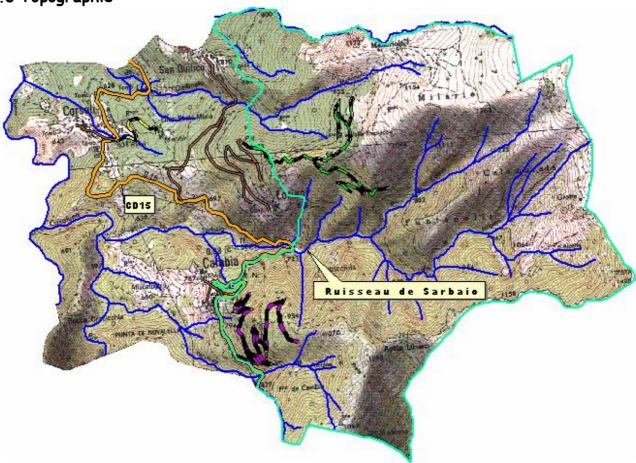
Les limites du site (carte IGN4351 OT CERVIONE 1/25 000) consistent :

- A l'ouest une ligne rejoignant les hameaux de San Quilico et de Loriani jusqu'au ruisseau de a sorbaghja, puis le sentier longeant le CD 15;
- Au nord, la limite de la commune de CAMBIA, à savoir, le ravin de Cognolo puis la ligne de crête descendant vers l'ouest de San Quilico.
- A l'est la ligne de crête principale Punta Ventosa (1421 m)- Bocca al Pratu (1362 m)- Testa di Catarellu (1428 m), soit la limite Est de la commune ;
- Au sud, la limite des communes de CAMBIA et de CARTICASI, à savoir la ligne de crête de la Testa di Catarellu descendant à l'ouest puis le ruisseau de Malersu en passant par Campu pianu, jusqu'au chemin.

1.1.2 Géologie

La configuration du site consiste en affleurements de calcaire du jurassique supérieur avec intrusion de pillows-lavas, péridotites et serpentinites provenant de la métamorphisation des roches consécutive à la surrection tertiaire ainsi que des schistes lustrés.

1.1.3 Topographie



L'exposition générale du site est l'ouest avec des variations nord-ouest et sud-ouest au niveau des 5 vallons principaux. L'altitude varie entre 723 m au point le plus bas du CD15 et 1421 m à la Punta Ventosa.

1.1.4 Végétation

On note la présence de quatre formations végétales principales issues de l'anthropisation du site à savoir :

- une châtaigneraie provenant d'anciens vergers
- une yeuseraie recolonisant le site après l'abandon des cultures depuis une cinquantaine d'années.
- La hêtraie d'altitude
- Une lande d'altitude.

1.1.5 Infrastructures

Le site est traversé par de nombreux sentiers plus ou moins entretenus dont les principaux sont celui parcourant la ligne de crête principale dit « voie romaine » et l'autre partant du hameau de Loriani qui le rejoint.

1.1.6 Protections réglementaires et inventaires

Le site de Cambia est répertorié selon deux ZNIEFF(Zone d'intérêt écologique floristique et faunistique) :

La première, intitulé : « Landes et pelouses sommitales du massif de San Pedrone »

Type: 1

Numéro : 01060000 Surface : 439 hectares

La seconde, intitulée : « Châtaigneraies et bois des versants sud et ouest du massif de San

Pedrone »

Type: 1 Numéro: 0111

Surface: 1 484 hectares

1.1.7 Statut du foncier

La future zone spéciale de conservation englobe 757 parcelles. Seules 26 appartiennent à la commune pour une surface d'environ 105 hectares. Les autres appartiennent à des privés le plus souvent en indivision.

1.1.8 Limites de la zone spéciale de conservation.

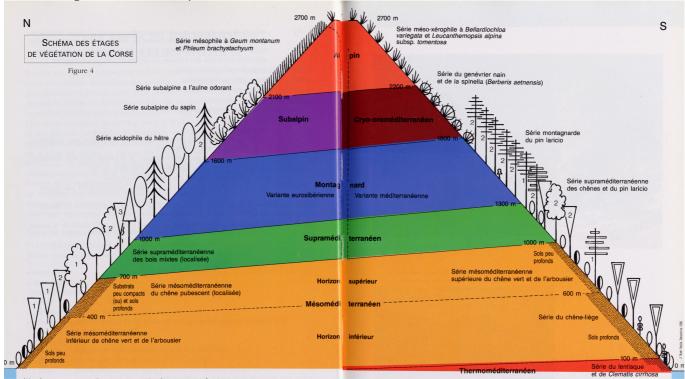
Suite à l'annulation par le Conseil d'Etat du site pour vice de procédure, la commune de CAMBIA s'est à nouveau prononcée le 22 févier 2002, après nouvelle consultation, pour ce même site étendu aux limites fixées par la route départementale. Ce nouveau périmètre est cartographié en annexe.

1.2 INVENTAIRE ET DESCRIPTION BIOLOGIQUES

1.2.1 Description et cartographie des habitats

Le site comporte plusieurs habitats au sens de la directive du même nom, ils sont détaillés précisément en annexe. Une cartographie fournie <u>en annexe 1</u> les délimite au 1/10 000éme. Cette cartographie a été élaborée à partir de la cartographie établie par l'Inventaire forestier national datant de 1985. Par rapport au premier document fourni, elle a été affinée par l'interprétation de la photo de l'IFN de 1985 et de la photo aérienne de l'Institut géographique national prise en 1996 et enfin par des visites de terrain.

Les habitats prioritaires sont nombreux et répartis en fonction de l'étagement de la végétation et de l'exposition des versants:



Source : J GAMISANS, COMPLEMENTS AU PRODROME DE LA FLORE CORSE

De 700m à 1400m ont été relevés :

1.2.2 La forêt de châtaigniers (9260) représente 174 hectares

Bien que signalé dans certaines études palynologiques (Lac de Creno), le Châtaignier n'a pris de l'importance en termes de formation végétale qu' à partir du XVI è siècle sous l'impulsion d'une politique agricole et alimentaire mise en place dans l'Ile sous la République de Gênes. Cette formation végétale a donc un caractère anthropique avéré.

La désertification rurale due notamment aux conditions difficiles du maintien d'une population dans l'intérieur de l'île a entraîné l'abandon des pratiques culturales autour des villages et notamment des vergers de châtaigniers. Une dynamique de végétation forte à cette étage de végétation (500-900m) de la part d'autres espèces, notamment la Bruyère arborescente, l'Arbousier, le Chêne vert, l'Aulne cordé à moyenne altitude, le Pin maritime en versant sud et incendié, le Pin laricio à plus haute altitude ou le Hêtre en versant nord a conduit à l'envahissement progressif de la châtaigneraie et son corollaire à savoir son affaiblissement généralisé.

Cela se traduit pour les châtaigniers âgés par des symptômes d'affaiblissement (descentes de cimes) en raison d'une concurrence pour l'eau, par l'apparition de maladies cryptogamiques de faiblesse (Chancre Cryphonectria parasitica ou Encre Phytophtora cinnamona), voire la mort de certains individus les plus faibles ou ceux qui ont été plantés dans des conditions stationnelles limites et qui auraient dû bénéficier de soins culturaux.

A CAMBIA, du fait d'une gestion par des agriculteurs, la châtaigneraie , bien que sérieusement envahie par endroits, résiste bien.

La description précise de cet habitat figure en annexe 2.

1.2.3 La forêt de chênes verts à houx (9340) représente 65 hectares

Le Chêne vert limité autrefois par les coupes affouagères ou l'écobuage pratiqué par les éleveurs ou encore le défrichement destiné aux cultures bénéficie aujourd'hui de l'abandon de ces pratiques et s'étend. En versant sec il peut être mélangé avec le Pin laricio, et en versant plus humide avec l'Aulne cordé et le Chêne pubescent.

La description précise de cet habitat figure en annexe 3.

1.2.4 La Hêtraie à buis (9150) représente 93 hectares

Il s'agit d'une formation d'altitude. Le Sapin y a été éliminé au profit du Hêtre par les bergers qui favorisaient ce dernier parce qu'ils en tiraient, l'été, un fourrage complémentaire aux herbacées présentes par un traitement des arbres en têtard pour leur bétail. Ces pratiques abandonnées aujourd'hui, il n'en reste pas moins que la hêtraie sert d'abri et de garde manger aux nombreux animaux divagants qu'on y trouve de mai à octobre (porcins et bovins).

La description précise de cet habitat figure en <u>annexe 4</u>.

1.2.5 Les Fruticées supra méditerranéennes et montagnardes de Corse (4090) représentent 162 hectares

Il s'agit de landes d'altitude à genêts épineux et épine vinette issus des terrains d'alpage sur-pâturés et qui subissent depuis quelques années une pression pastorale moins forte. Ces terrains font souvent l'objet d'un écobuage hivernal qui prépare la pelouse de printemps. De ce fait, les sols y sont très dégradés.

La description précise de cet habitat figure en annexe 5.

1.2.6 Les autres formations végétales

Elles consistent en des parcours herbacés autour des hameaux (anciens jardins dégradés par pâturage extensif), des petits maquis à Cistes et Immortelle, et des maquis composées d'espèces caducifoliées (Fraxinus ornus, Quercus pubescens, Alnus cordata ...) ou sempervirentes (Arbutus unedo, Quercus ilex, Erica arborea,...)

1.2.7 Les sources pétrifiantes (7220)

Il s'agit de sources d'eau calcaires avec dépôt actif de tufs ou de travertins. En l'occurrence elles sont situées dans le ruisseau de a Sorbaghja et du point de vue de la végétation sont dominées par les bryophytes.

La description précise de cet habitat figure en annexe 6 .

1.2.8 Récapitulatif

INTITULE DE L'HABITAT	CODE NATURA 2000	SURFACE
Sources pétrifiantes à formations de travertins	7220	Ponctuel
Forêts méditerranéennes à feuilles caduques Châtaigneraies de la Corse	9260	174 ha
Forêts méditerranéennes de Chêne vert Yeuseraie corse à Ilex aquifolium	9340	65 ha
Forêts de l'Europe tempérée Hêtraies-sapinières à Buis	9150	93 ha
Landes oro-méditerranéennes endémiques à Genêt épineux Fruticées supra-méditerranéennes et montagnardes de Corse	4090	162 ha
Autres formations ne figurant pas à la directive habitats	Néant	27 ha
TOTAL		521 ha

1.3 ETUDES COMPLEMENTAIRES SUR LES HABITATS

1.3.1 La Châtaigneraie (9260)

Cette formation a fait l'objet d'une étude plus fine, grâce à l'examen détaillé de la cartographie fournie par la SODETEG en 1979, la photographie aérienne de l'Inventaire forestier national de 1985 et son interprétation de 1989, la photographie aérienne de l'Institut géographique national de 1996.

Ces données démontrent son envahissement progressif dans l'étage méso-méditerranéen par le maquis à Arbousier et le Chêne vert en versant sud, par le Chêne pubescent et le Frêne à fleurs en versant nord et dans l'étage supra-méditerranéen, par le Hêtre dans l'étage montagnard. Et parallèlement on note un recul en altitude au profit de la lande après diminution de la densité des arbres.

Une carte fournie en <u>annexe 7</u> permet d'évaluer :

Formation végétale	Superficie
Châtaigneraie claire dégradée	27,70 hectares
Châtaigneraie pure et dense	61,71 hectares
Châtaigneraie emmaquisée	84,37 hectares
TOTAL	173,78 hectares

1.3.2 La source pétrifiante à formation de travertins (7220)

La source pétrifiante avec formation de travertins de Cambia, située sur le ruisseau d'A Sorbaghja, a fait l'objet d'une étude complémentaire confiée à la société Corse Géosciences après le mémoire présenté par Edouard BONNEFON-CRAPONNE en DESS « écosystèmes méditerranéens ».

Il en ressort que le phénomène est présent de manière répétée dans la micro-région (Loriani, Carticasi, Bustanico) selon un axe de fracture géologique nord-sud mentionné sur la carte de Corte. Les émergences aux abords directs de cette faille donnent, en effet, lieu à ce type de dépôts carbonatés. La pérennité du phénomène est due au maintien des précipitations et du niveau des réservoirs souterrains qui alimentent les sources. Les interférences sur l'équilibre du système actuel peuvent provenir :

- D'une multiplication des captages de la commune, notamment en cas de pénurie d'eau :
- o Des animaux divaguant qui peuvent détruire directement les dépôts ;
- De travaux de terrassements (pistes), pour lesquels les moyens utilisés (engins lourds, explosifs) ou la destruction de la végétation qui les accompagne peuvent contrarier les chemins qu'empreinte l'eau pluviale.

Elles peuvent faire craindre des pertes d'émergence.

Des mesures de précaution peuvent être envisagées comme une analyse par photo-fracturation lors de la création de captages et le suivi du débit et de la composition des eaux d'émergence alentour. La limitation de la divagation est aussi à envisager par la sédentarisation des cheptels loin des sources. Enfin, des précautions sur d'éventuels travaux visant à minimiser leur impact doivent être prévues.

En annexe 8 figure la carte de localisation des captages de la commune.

1.4 DESCRIPTION DES ESPECES

Il s'agit des espèces retenues à l'annexe II de la Directive Habitats.

1.4.1 Insectes



La présence du Grand capricorne (Cerambyx

cerdo) a été relevée.

Il s'agit d'un Cerambycidé noir brillant d'environ 24 à 53mm de long. Il se trouve sur les troncs des vieux chênes. Son activité est crépusculaire et nocturne. Sa larve se développe surtout dans les chênes. L'insecte apparaît de mai à août.

La description précise de cette espèce figure en annexe 9.

Le papillon Papilio Hospiton ou Porte queue de Corse occupe les crêtes isolées.



Photo « Montagne Corse »

Sa présence est liée à celle de certaines plantes comme la Férule odorante ou la Rue de Corse, plantes toxiques dont s'accommodent les chenilles de cette espèce .

Ces espèces peuvent craindre la mise en œuvre par les agriculteurs de produits phytosanitaires destinés à combattre des insectes nuisibles à la production de châtaignes comme le Balanin ou le Carpocapse.

La description précise de cette espèce figure en annexe 10.

1.4.2 Poissons

La présence de la Truite « macrostigma « a été constatée dans la rivière de la Casaluna, voisine du site et dont le ruisseau de a sorbaghja est un affluent. Une étude complémentaire a été diligentée par le Conseil supérieur de la pêche sur demande de la DIREN.

La description précise de cette espèce figure en annexe 11.

Document d'objectif du Massif de San Pedrone Commune de Cambia

1.4.3 Mammifères

On note la présence de deux chiroptères de la famille des Rhinolophidés, caractérisés par une excroissance de peau en fer à cheval autour du nez : le Petit Rhinolophe (Rhinolophus hipposideros) et le Grand Rhinolophe (Rhinolophus ferrum-equinum).

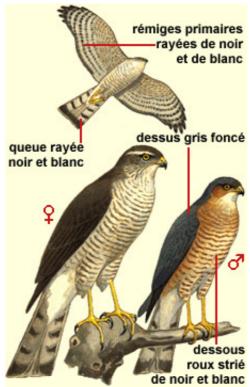


Photo « Montagne Corse »

Ces chauve-souris vivent près dans les maisons abandonnées ou les greniers ou dans les troncs d'arbres creux.

La description précise de cette espèce figure en annexe 12.

1.4.4 Oiseaux



de noir et blanc Source Editions SITELLE

Retenue espèce prioritaire par la Directive 79/409 de la CEE dite « Directive Oiseaux », l'Autour des Palombes (Accipiter gentilis arrigonii) est présent sur le site (Hêtraie). Sa description précise figure en <u>annexe 13</u>.

Document d'objectif du Massif de San Pedrone Commune de Cambia

1.5 ETUDES COMPLEMENTAIRES SUR LES ESPECES

1.5.1 Les Insectes.

Aucun inventaire détaillé n'a été effectué sur le site concernant les espèces Cerambyx cerdo et Papilio hospiton. Cependant, il s'avère que le Cerambyx est attaché aux vieux chênes sénescents, peu nombreux sur un site où l'âge moyen des chênes, tant verts que pubescents, est de l'ordre d'une cinquantaine d'années. La protection de cette première espèce ne revêt donc pas d'intérêt particulier, d'autant qu'en zone méditerranéenne elle est commune de façon plus générale.

Le Porte-Queue de Corse est, lui, inféodé aux Ombellifères que l'on trouve notamment dans les landes à fruticées naines supra-méditerranéennes. A l'heure actuelle, il ne subit pas de dommage particulier mais sa situation pourrait évoluer si certains traitements chimiques étaient pratiqués par les agriculteurs récoltant de châtaignes. En effet, la récolte de châtaigne subit de fortes pertes en raison principalement des déprédations occasionnées aux fruits par le Carpocapse des Châtaignes (Cydia splendana Hubner) et le Balanin des Châtaignes (Balaninus Curculio Elephas Gyll). Ces traitements sont conseillés de juillet à août, période au cours de laquelle le Porte-Queue est présent et donc vulnérable.

1.5.2 La Truite Salmo trutta macrostigma

A la demande de la DIREN, les services du Conseil supérieur de la pêche ont effectué des prélèvements et des analyses génétiques sur la population de truites dans la Sorbaghja. Il en ressort que la densité du peuplement piscicole soit 740 individus pour 1000 m2 est conforme à la moyenne rencontrée dans la zone à truites supérieure en Corse. Il en est de même pour la biomasse de l'ordre de 20kg pour 1000 m2.

Une analyse des marqueurs LDH3 et LDH5 a permis de déterminer dans un lot de 13 truites la composition génétique suivante : corse 0%, méditerranéen 15%, atlantique 85%. Ceci démontre un fort impact des repeuplements aux dépens du peuplement méditerranéen. Le compte rendu des prélèvements et des analyses figure en annexe.

Afin d'éviter la disparition totale de la souche corse, il y aurait donc lieu d'agir rapidement. Une solution consisterait à réintroduire des géniteurs corses dans un tronçon isolé de la rivière (en amont d'une cascade infranchissable) après l'avoir vidé de sa population de truites exogènes. Une fiche action détaille cette proposition.

Le rapport relatif à cette étude complémentaire figure en annexe 14.

1.5.3 Les Chiroptères

A la demande du CRPF, le Groupe chiroptères corse a procédé à un échantillonnage en septembre et octobre 2001 sur 3 jours. La prospection s'est déroulée selon deux modalités :

- aux filets le long du ruisseau de Sorbaghja ont été contactées *Pispistrellus* pipistrellus et *Eptesicus serotinus* et à Bocca del Prato, *Tadarida teniotis* a été
 entendue
- Dans les gîtes, l'examen d'une maison abandonnée de Cambia a révélé la présence de Rhinolophus hipposideros. A la grotte de Bocca del Prato a aussi été observée Rhinolophus ferrumquinum.

D'où le récapitulatif suivant :

Espèce	Nom scientifique	Natura 2000	Statut en Corse	Statut en France
Petit Rhinolophe	Rhinolophus hipposideros	Annexe I et IV	Courant	Très rare
Grand Rhinolophe	Rhinolophus ferrumquinum	Annexe I et IV	Assez courant	Très rare
Sérotine commune	Eptesicus serotinus	Annexe IV	Assez courant	Assez courant
Pipistrelle commune	Pipistrellus pipistrellus	Annexe IV	Courant	Courant
Molosse de Cestoni	Tadarida teniotis	Annexe IV	Courant	Peu courant

Les résultats du sondage permettent de conclure que la zone de protection spéciale ne présente pas un intérêt majeur du point de vue des chiroptères. Ils figurent de façon détaillée en <u>annexe 15</u>.

2 INVENTAIRE ET DESCRIPTION DES ACTIVITES HUMAINES

2.1 L'exploitation de la châtaigneraie

La châtaigneraie, autrefois verger productif, est à nouveau partiellement exploitée par un Groupement Agricole d'Exploitation en Commun qui comprend trois agriculteurs, MM Benoît RINALDI, Stéphane GUERRINI et Jean VINCENSINI. Le foncier a été mobilisé soit directement par le GAEC sous forme de baux ruraux, soit à travers deux Associations syndicales libres type loi 1865 regroupant des propriétaires fonciers ayant cédé des baux aux agriculteurs. Celle de CORSOLI a cessé son activité, mais celle de LORIANI a rénové un périmètre d'environ 20 ha autour de ce hameau. Les châtaigniers dégagés du maquis, élagués, et désormais entretenus, ont retrouvé une autre allure.

Une nouvelle ASL s'est créée récemment avec participation de la commune en tant que propriétaire foncier et des baux ont été passés auprès d'un jeune castanéiculteur en cours d'installation M Xavier VINCENSINI, les autres terrains de cette ASL sont détenus par M Stéphane BALU, éleveur porcin.

Une carte et un récapitulatif en <u>annexe 16</u> indiquent les parcelles remises en état et exploitées actuellement selon un système culture-élevage.

La châtaigneraie est touchée par le Chancre (Cryphonectria parasitica). Les parcelles exploitées résistent à la maladie ainsi que celles exposées au nord (meilleures stations). Une étude de la Fédération de défense des cultures datant de 1999 fait en outre état, dans le secteur, (AITI, SALICETO), de la présence de souches hypovirulentes susceptibles d'être utilisées en lutte biologique contre cette maladie (vaccination). Une évaluation plus précise du niveau d'infestation serait opportune.

Par ailleurs, la récolte des châtaignes destinée à la farine est lourdement grevée par deux insectes prédateurs, le Carpocapse et le Balanin des châtaignes évoqués plus haut. Leur description figure en $\underline{annexe\ 17}$.

Si pour le Balanin, le traitement chimique peut être évité de façon efficace en pratiquant une récolte rapide et totale et en prenant soin de détruire par brûlage ou broyage tous les déchets de triage, il est difficile d'éviter de la même façon le Carpocapse, lui-même lépidoptère. L'utilisation de produits plus spécifiques que les organo-phosphorés ou les pyréthrinoïdes de synthèses, particulièrement violents pour la faune auxilliaire peut être évitée en y substituant des matières actives appartenant aux benzoïl-urées comme le triflumuron et le téflubenzuron. Un produit de lutte biologique à base de virus de la granulose est en cours d'homolagation sous l'appellation CARPOVIRUSINE 2000.

La description de ces produits figure en annexe 18.

2.2 L'activité d'élevage

Cette activité est pratiquée par tous les agriculteurs de la commune en activité (3). Le cheptel peut être estimé à 150 têtes de bovins, 50 ovins. Pour les porcins le chiffrage est plus délicat car il ne sont pas identifiés, et, ne bénéficiant d'aucune aide, l'administration ne les a pas recensés. Un seul des 3 éleveurs pratique la stabulation pendant l'hiver. Le reste de l'année et toute l'année pour les deux autres c'est le parcours libre qui qualifie le mieux la méthode utilisée. Compte tenu néanmoins de la faible densité de bétail, il n'y a pas réellement de préjudice de la part des ovins ni des bovins. En revanche, les porcins en divagation, augmentés de ceux du village voisin de CARTICASI créent des déprédations à la châtaigneraie et aux sources alimentant le village. Des périmètres de protection des captages ont dû être établis.

2.3 La pêche

L'activité de la pêche est pratiquée dans le bassin versant de la Casaluna sans pression particulièrement forte. Cependant, l'absence d'une société locale susceptible d'impulser une gestion raisonnée a entraîné des actions sporadiques de repeuplement avec l'espèce de Truite atlantique fournie jusqu'alors par la pisciculture de la Fédération interdépartementale de pêche et pisciculture pour le repeuplement avant saison. L'effet pervers de ces actions est la diminution relative de l'espèce endémique.

2.4 Le tourisme

Comme toutes les communes de l'intérieur de l'île, la commune de CAMBIA souffre d'un afflux massif de « touristes » en période estivale qui augmente sa population, entraînant une augmentation de la consommation d'eau, de la production d'eaux usées et de déchets.

Les déchets ménagers sont traités par le Syndicat de la Casaluna sur un site situé sur la commune de SAN LORENZU et n'ont donc pas d'impact particulier sur le site. Selon une étude récente fournie par M G JUNCY, hydrogéologue, à la demande de la commune, malgré une augmentation significative des besoins en eau potable, pour les quatre hameaux de la commune, de 11m3/jour pour 44 habitants à 40m3/jour pour 160 habitants, les besoins sont couverts par l'ensemble des six captages existant. Il n'y aurait donc pas particulièrement d'impact négatif à craindre jusqu'à présent pour les sources à travertins. En revanche, le traitement des eaux usées n'est pas encore réalisé ce qui entraîne des pollutions sur la Sorbaghja notamment par débordement ou dysfonctionnement de certaines fosses sceptiques individuelles. Un projet d'assainissement collectif par une station d'épuration sur filtres plantés de roseaux est en cours d'élaboration qui devrait permettre une amélioration de l'état existant.

3 HIERARCHISATION DES ENJEUX ET PROPOSITIONS DE GESTION

3.1 HIERACHISATION DES ENJEUX EN FONCTION DE LA VALEUR PATRIMONIALE

La valeur patrimoniale est déterminée par la présence d'espèces protégées, rares ou menacées et d'habitats inscrits à l'annexe I de la directive « Habitats » traduite en droit français dans l'arrêté du 16 novembre 2001 relatif à « la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages qui peuvent justifier de la désignation de zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000 ».

3.1.1 Espèces

La bibliographie existante, les relevés scientifiques ou d'autres travaux particuliers, ne font pas état d'espèces **prioritaires** au sens de la directive sur ce site.

3.1.2 Habitats

Le seul habitat prioritaire relevé est le Cratoneurion (7220) : « Sources pétrifiantes avec formation de travertins. C'est aussi le plus méconnu.

En conclusion, il est difficile d'envisager des actions selon ce type de hiérarchisation, sauf celle qui consisterait en des études visant à mieux appréhender le milieu prioritaire.

3.2 HIERACHISATION DES ENJEUX EN FONCTION DE L'ANALYSE ECOLOGIQUE ET DES ACTIVITES HUMAINES

L'analyse écologique des espèces et des milieux ainsi que celle de l'impact de l'activité humaine sur le site permettent de dégager deux enjeux principaux : le maintien et la protection de la châtaigneraie et des espèces qui lui sont liées d'une part , la restauration de la rivière, de ses espèces et du Cratoneurion d'autre part.

3.2.1 Maintien et protection de la Châtaigneraie (9260).

La châtaigneraie, implantée par l'homme il y a quelques siècles, nécessite un minimum d'entretien et de gestion pour se maintenir face à des formations forestières plus proches du climax que sont les maquis, la yeuseraie, ou la hêtraie. L'existence et la possibilité d'installation d'agriculteurs est un facteur favorable à son maintien voire à son retour dans un périmètre où elle était présente autrefois. Pour peu que les pratiques culturales restent raisonnables notamment en termes d'utilisation de produits phytosanitaires, par rapport au Porte Queue de Corse il y a donc lieu de s'appuyer sur l'activité humaine existante pour assurer la protection de cette formation végétale. Un suivi de son évolution doit aussi être effectué à travers un contrôle par photo aérienne ainsi qu'un suivi sanitaire des parasites auxquels elle est sensible, notamment le Chancre. Des conseils doivent être délivrés auprès des agriculteurs pour les orienter vers des pratiques culturales organisant le niveau de cohabitation des porcs et des châtaigniers et privilégiant la lutte biologique intégrée à des moyens chimiques, quitte à payer le surcoût d'un déficit de production. Enfin, il y a lieu de faire connaître ces pratiques au grand public, consommateur éventuel des produits agro-alimentaires issus de cette agriculture.

3.2.2 Restauration de la Sorbaghja et des sources pétrifiantes à travertins (7220).

Bien que peu fréquentée, la rivière principale du site subit néanmoins les outrages d'un assainissement des eaux usées peu adapté, des débordements d'un élevage, notamment porcin, divagant, d'une absence de gestion piscicole ou d'introduction peu appropriée de truite atlantique, enfin de l'absence d'entretien de ses rives aggravée par la casse de végétaux due aux intempéries hivernales récentes qui risquent d'entraîner notamment la formation d'embâcles sur les ouvrages d'art.

Une restauration de ce milieu par un entretien des berges, mais aussi l'aménagement d'un accès succinct aux sources pétrifiantes aux fins d'une meilleure connaissance de ce milieu, enfin une protection de la Truite indigène nous paraissent les mesures appropriées à la protection des lieux.

3.3 PROPOSITIONS DE GESTION/FICHES ACTIONS

3.3.1 Propositions en vue du maintien et de la protection de la Châtaigneraie (9260).

Malgré un envahissement certain par le maquis d'une part et un recul en altitude au profit de landes, la Châtaigneraie s'est bien maintenue sur CAMBIA. Un Groupement Agricole de gestion En Commun exploite une vingtaine d'hectares des terrains de l'ASL de LORIANI et plus particulièrement un agriculteur, M Stéphane GUERRINI. Les terrains se situent au-dessus du hameau de LORIANI.

Un second agriculteur est susceptible de s'installer sur des terrains regroupés autour du hameau de CAMBIA et regroupés au sein de l'ASL de CAMBIA, M Xavier VICENSINI. Il a récemment déposé un dossier de rénovation de châtaigneraie auprès de l'ODARC en vue de réaliser des travaux d'accès à des parcelles en vue de leur démaquisage, leur fermeture et la récolte des châtaignes après élagage des arbres.

Ceci étant, il demeure souhaitable d'encourager cette démarche, cette proposition fait donc l'objet d'une <u>fiche action n°1 : Rénovation de la Châtaigneraie</u>.

Par ailleurs, la châtaigneraie mise en valeur doit faire l'objet d'une surveillance phytosanitaire à deux niveaux :

- L'évolution sur les parcelles mises en culture du Chancre, par rapport aux foyers naturels existant dans la châtaigneraie abandonnée, voire dans la yeuseraie. En effet, il s'agit d'un bon indicateur de la santé de la châtaigneraie puisque c'est un champignon parasite révélateur de la faiblesse des arbres. Par ailleurs, des conseils doivent être délivrés aux agriculteurs en ce qui concerne l'état sanitaire de plants qu'ils pourraient être amenés à utiliser et une lutte biologique qu'ils pourraient mettre en œuvre en cas d'extension du parasite.
- Dans le cadre de la protection du Papillon Porte Queue de Corse, une meilleure connaissance des ravageurs des châtaignes est nécessaire pour orienter, le cas échéant, les agriculteurs vers le traitement le plus approprié et le moins destructeur possible. Si un traitement biologique est disponible c'est vers celui-là qu'il faudra s'orienter, dans le cas contraire, il y aura lieu d'envisager le remboursement des agriculteurs sur la base d'une perte de récolte qu'il faut aussi évaluer.

Deux fiches action ont donc été élaborées dans cet esprit, en collaboration avec la Fédération départementale de lutte contre les ennemis des cultures :

- Une fiche action n°2 Suivi phytosanitaire du Chancre de la Châtaigneraie
- Une fiche action n°3 Suivi phytosanitaire des parasites des châtaignes

Rénovation de la châtaigneraie

□ Objectif de l'opération

Maintenir la Châtaigneraie en place par des travaux sur les arbres (élagages) ou autour des arbres (démaquisage) et un entretien des parcelles ainsi nettoyées.

□ Calendrier

A partir de 2003

Relations éventuelles avec d'autres opérations

- Suivi phytosanitaire du Chancre de la Châtaigneraie
- Suivi phytosanitaire des vers des châtaignes

Résultats attendus

Maintien, voire extension des surfaces cultivées en châtaignier. Diminution des attaques parasitaires sur les arbres, restauration d'un habitat propice aux espèces protégées déjà énumérées.

Cahier des charges

La description des travaux et de leur mode de réalisation figure en annexe 19.

Partenaires envisagés

- Commune de CAMBIA
- Chambre départementale d'agriculture
- Groupement des Castanéiculteurs
- Centre régional de la propriété forestière
- Office du développement agricole et rural de la Corse
- Direction régionale de l'Environnement

□ Coût estimatif

6 000 à 8 000 € HT /ha. Le bordereau des prix des travaux figure en annexe 19.

□ Financements possibles

Union européenne (Natura 2000)

Etat/DIREN de Corse (Fonds de gestion des milieux naturels)

Office de l'Environnement de la Corse

Département de la Haute Corse

Commune de Cambia

Propriétaires forestiers

Agriculteurs

□ Maîtres d'ouvrage potentiels

Commune de CAMBIA

Groupements de propriétaires forestiers (type ASL)

Propriétaires forestiers individuels

Agriculteurs ou leurs groupements (type GAEC)

Suivi phytosanitaire du Chancre de la Châtaigneraie

□ Objectif de l'opération

Evaluer l'impact du Chancre sur la Châtaigneraie : niveau d'infestation et souches, propagation au Chêne vert, et les possibilités de traitement biologique des arbres atteints.

□ Calendrier

2003 Acquisition de matériel, état des lieux et installation des placettes 2004 à 2006 Suivi 20007 suivi et bilan des 5 années

□ Relations éventuelles avec d'autres opérations

- Rénovation de la Châtaigneraie
- Suivi phytosanitaire des vers des châtaignes

□ Résultats attendus

Connaître l'extension de la maladie et la capacité de résistance des peuplements. Entrevoir les possibilités de lutte biologique et mettre au point les traitements. Prévenir par l'information des agriculteurs et des propriétaires.

Cahier des charges

La description des opérations figure en annexe 20.

□ Partenaires envisagés

- Commune de CAMBIA
- Fédération départementale des groupements de lutte contre les ennemis des cultures de Haute Corse (FEDELEC)
- Chambre départementale d'agriculture
- Groupement des Castanéiculteurs
- Centre régional de la propriété forestière
- Office du développement agricole et rural de la Corse
- Direction régionale de l'Environnement

□ Coût estimatif

9 331 € HT. Le détail des prix figure en annexe 20.

□ Financements possibles

Union européenne (Natura 2000)
Etat/ DIREN de Corse (Fonds de gestion des milieux naturels)
Office de l'Environnement de la Corse
Département de la Haute Corse
Commune de Cambia
Propriétaires forestiers
Agriculteurs

□ Maîtres d'ouvrage potentiels

Commune de CAMBIA Groupement de défense des cultures à créer FEDELEC

Suivi phytosanitaire des parasites des châtaignes

□ Objectif de l'opération

Evaluer les pertes de production des agriculteurs et mettre en place des traitements compatibles avec la sauvegarde des insectes à protéger.

□ Calendrier

De 2003 à 2007

Relations éventuelles avec d'autres opérations

- Suivi phytosanitaire du Chancre de la Châtaigneraie
- Rénovation de la Châtaigneraie

□ Résultats attendus

Evaluation des pertes de production dues au Balanin et au Carpocapse. Mise en place de traitements biologiques ou calcul de compensation financières auprès des castanéiculteurs.

Cahier des charges

La description des opérations figure en annexe 21.

□ Partenaires envisagés

- Commune de CAMBIA
- Chambre départementale d'agriculture
- Fédération départementale des groupements de lutte contre les ennemis des cultures de Haute Corse (FEDELEC)
- Groupement des Castanéiculteurs
- Office du développement agricole et rural de la Corse
- Direction régionale de l'Environnement

□ Coût estimatif

6 530 € HT. Le détail des prix figure en annexe 21.

□ Financements possibles

Union européenne (Natura 2000) Etat/ DIREN de Corse (Fonds de gestion des milieux naturels)

Office du développement agricole et rural de la Corse

Chambre départementale d'agriculture

Commune de Cambia

Agriculteurs

■ Maîtres d'ouvrage potentiels

Chambre départementale d'agriculture Agriculteurs ou leurs groupements (type GAEC)

3.3.2 Propositions en vue de la restauration du sentier de Bocca al Prato

Dans l'objectif de mieux faire connaître le site il est proposé la remise en état du sentier qui rejoint la ligne de crête dominée par le San Pedrone. Comprenant 3 tronçons, ce chemin traverse les différents habitats décrits. Par ailleurs il permettrait aussi, selon le souhait exprimé par la commune, l'accès au patrimoine bâti de la commune. C'est la <u>fiche action n°4</u>.

Restauration du sentier de Bocca al Prato

	Objectif de l'opération Remise en état d'un sentier permettant au public une meilleure connaissance du site et des
hal	bitats ou espèces qu'il comporte.
	Calendrier De 2003 à 2004
	De 2003 à 2004
	Relations éventuelles avec d'autres opérations
	Résultats attendus
	Accès pédestre au site en vue de sa vulgarisation au public.
	Cahier des charges
	La description des travaux et leur mode de réalisation figurent en <u>annexe 22</u> .
	Partenaires envisagés
	- Commune de CAMBIA
	 Direction régionale de l'Environnement
	- Département de la Haute Corse
	Coût estimatif
	5 018 € TTC. Le coût des travaux est détaillé en <u>annexe 22</u> .
	Financements possibles
	Union européenne (Natura 2000)
	Etat/ DIREN de Corse (Fonds de gestion des milieux naturels)
	Office de l'Environnement de la Corse
	Département de la Haute Corse
	Commune de Cambia
	Maîtres d'ouvrage potentiels

Commune de CAMBIA

3.3.3 Propositions en vue de la réhabilitation de la rivière Sorbaghja

L'absence de gestion et d'entretien de la rivière, les dégâts récurrents produits par les animaux en divagation, et récemment (décembre 2001), les chutes de neige qui ont entraîné des bris de végétation importants ont rendu la rivière impénétrable.

Il est proposé de pouvoir à nouveau y avoir accès pour plusieurs raisons :

- L'accès à la source à travertins,
- o Les prélèvements piscicoles sur la Truite,
- o La mise en œuvre d'une gestion appropriée.

Des travaux de débroussaillement, élagage, voire abattage sont nécessaires pour rouvrir le milieu et faciliter l'écoulement des eaux. Ils prennent la forme d'une <u>fiche action $n^{\circ}5$ </u>.

Dans la mesure où la commune prétendrait à être maître d'ouvrage, et, s'agissant de terrains privés appartenant aux propriétaires riverains (ruisseau non domanial), elle devra suivre une procédure administrative obligatoire préalable de déclaration d'intérêt général définie dans le décret 93-1182 du 21/10/1993.

Réhabilitation de la rivière A Sorbaghja

Objectif de l'opération
Améliorer l'écoulement des eaux et l'accès à la rivière en vue d'une meilleure gestion piscicole
Calendrier
De 2003 à 2004
Relations éventuelles avec d'autres opérations
Amélioration génétique de la population de truites de la rivière a Sorbaghja
Résultats attendus
Entretien de la végétation des berges. Suppression des embâcles.

- □ Cahier des charges
 - La description des travaux et leur mode de réalisation figurent en annexe 23.
- □ Partenaires envisagés
- Commune de CAMBIA
- Direction régionale de l'Environnement
- Office de l'Environnement de la Corse
- Fédération interdépartementale de pêche et de pisciculture
- Conseil supérieur de la pêche
- □ Coût estimatif

9 926 € HT. Le coût des travaux est détaillé en <u>annexe 23</u>.

□ Financements possibles

Union européenne (Natura 2000)

Etat/DIREN de Corse (Fonds de gestion des milieux naturels)

Office de l'Environnement de la Corse

Fédération interdépartementale de pêche et de pisciculture

Commune de Cambia

Association agréée de pêche et de pisciculture

□ Maîtres d'ouvrage potentiels

Commune de CAMBIA

Association syndicale libre de propriétaires riverains

Association agréée de pêche et de pisciculture

3.3.4 Propositions en vue de la gestion piscicole de la rivière Sorbaghja

La présence importante de Truite atlantique dans la rivière nuit à la préservation de Trutta macrostigma. Une proposition consisterait donc à délimiter un tronçon pour y préserver la variété locale et méditerranéenne en prélevant les géniteurs de race atlantique pour les libérer en aval, afin qu'ils ne polluent plus génétiquement l'espèce à protéger. Pour ce faire, il est nécessaire d'identifier les sites favorables à la truite en tête de bassin, de les protéger par une mise en réserve. La dévalaison des truites atlantique pourrait être organisée par les agents du Conseil supérieur de la Pêche.

Il semble que l'on puisse s'appuyer sur l'association de pêche et de pisciculture d'Erone, gestionnaire d'une partie du bassin versant de la Casaluna pour organiser les opérations mais surtout gérer la réserve en relation avec la garderie du Conseil supérieur de la pêche. Les opérations de dévalaison pourraient être renouvelées en fonction de la qualité des sites reconnus et de la réussite de la première opération.

Par ailleurs, il semble qu'en raison de sa configuration et de sa composition chimique la rivière puisse accueillir l'Ecrevisse à pattes blanches, espèce retenue à l'annexe 1 de la Directive Habitats. Cette espèce, présente dans certains cours d'eau de la Castagniccia, est en réalité peu représentée en quantité sur le massif. Une proposition consisterait donc à la réintroduire dans les milieux favorables de la Sorbaghja.

Plus loin, si le gestionnaire pressenti (l'association de pêche et de pisciculture)s'avère sérieux et motivé, la rivière pourrait faire l'objet de pratiques de pêche organisées. Un projet d'extension de l'association agréée de pêche et de pisciculture peut être envisagé à terme sur tout le bassin de la Casaluna dont la Sorbaghja est affluent.

Ces propositions font l'objet de la fiche action n°6.

Aménagement piscicole de la rivière A Sorbaghja

Objectif de l'opération

Améliorer génétiquement la population de truites de la rivière et introduire l'Ecrevisse à pattes blanches

□ Calendrier

2003 Recherche des tronçons appropriés à la préservation de Trutta macrostigma et à l'introduction de l'Ecrevisse à pattes blanches.

Détermination et information des propriétaires riverains concernés

2004 Adhésion des propriétaires à l'association de pêche et mise en place réglementaire d'une réserve. Premières dévalaisons de truites Atlantique.

2005 Introduction de l'Ecrevisse à pattes blanches.

2006 Poursuite de la dévalaison-Extension de la réserve.

Relations éventuelles avec d'autres opérations

Réhabilitation de la rivière a Sorbaghja

Résultats attendus

Remplacement des souches atlantiques par des souches méditerranéennes ou corses de truites. Introduction de l'Ecrevisse à pattes blanches

Cahier des charges

La description de l'opération figure en annexe 24.

Partenaires envisagés

- Commune de CAMBIA
- Direction régionale de l'Environnement
- Office de l'Environnement de la Corse
- Fédération interdépartementale de pêche et de pisciculture
- Conseil supérieur de la pêche

□ Coût estimatif

6 745 € TTC. Le coût des travaux est détaillé en annexe 24.

□ Financements possibles

Union européenne (Natura 2000)

Etat/ DIREN de Corse (Fonds de gestion des milieux naturels)

Office de l'Environnement de la Corse

Fédération interdépartementale de pêche et de pisciculture

Commune de Cambia

Association agréée de pêche et de pisciculture

Maîtres d'ouvrage potentiels

Direction régionale de l'Environnement Fédération interdépartementale de pêche et de pisciculture Association agréée de pêche et de pisciculture

3.3.5 Propositions en vue de préserver la source pétrifiante à formations de tufs

La seule étude scientifique dont nous disposons sur le sujet en Corse est le mémoire en DESS « écosystèmes méditerranéens » présenté par Edouard BONNEFON-CRAPONNE à l'Université de Corse en 1997 dont les extraits concernant la commune de CAMBIA suivent.

Il en ressort la nécessité, avant tout aménagement, d'améliorer la connaissance de ce biotope, à la fois :

- d'un point de vue botanique, les bryophytes prélevées n'ont pas été identifiées avec certitude et un inventaire plus approfondi de la flore tous embranchements confondus, devrait permettre de mieux cerner le biotope,
- d'un point de vue zoologique, afin de mieux connaître les invertébrés présents,
- > d'un point de vue physico-chimique, des analyses sont préconisées pour appréhender plus précisément le fonctionnement au cours de l'année de la source.

Les analyses commandées à la société Corse Géosciences et leur interprétation ne permettent pas d'aller aussi loin dans la connaissance du fonctionnement de la source.

Cette action aura donc pour objectif la recherche des éléments prescrits au moyen d'un cahier des charges préalablement élaboré. Les opérateurs pourront être l'Université de Corse qui a déjà travaillé sur le sujet, le Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles, le Muséum d'Histoire Naturelle de Paris,...Elle fait l'objet d'une <u>fiche action n°7</u>.

Une fois mieux connu ce biotope, un suivi au moyen d'indicateurs simples pourrait être mis en place à travers le gestionnaire de la rivière, par exemple.

Amélioration de la connaissance de la source pétrifiante à formations de tufs

	Objectif de l'opération			
	Mieux connaître cet habitat prioritaire pour pouvoir mieux le préserver			
□ Calendrier				
	2005			
_	Relations éventuelles avec d'autres opérations			
	Réhabilitation de la rivière a Sorbaghja			
_	Résultats attendus			
	Connaissance plus approfondie de l'habitat et des espèces végétales qui le composent			
_	Cahier des charges			
	Il est à élaborer avec les différents partenaires à partir des éléments déjà disponibles			
гn	annexe 25			
	Partenaires envisagés			
	- Commune de CAMBIA			
	- Direction régionale de l'Environnement			
	- Office de l'Environnement de la Corse			
	- Université de Corse			
	- Conseil supérieur de la pêche			

Museum National d'Histoire Naturelle

Conservatoire national botanique méditerranéen

□ Coût estimatif

Non chiffré

□ Financements possibles

Union européenne (Natura 2000)

Etat/DIREN de Corse (Fonds de gestion des milieux naturels)

Office de l'Environnement de la Corse

□ Maîtres d'ouvrage potentiels

Direction régionale de l'Environnement

3.3.6 Récapitulatif des actions

ACTION	OBJECTIF	MAITRES D'OUVRAGE	COUT	PERIODE
1. Rénovation de la	Maintenir la châtaigneraie par	Commune de CAMBIA	6 000 à	2003-2007
Châtaigneraie	des travaux sur arbres ou	ASL	8 000 € HT	
	autour des arbres et entretenir	Propriétaires	par hectare	
	les parcelles nettoyées	GAEC		
		Agriculteurs		
2. Suivi	Evaluer l'impact de la maladie	Commune de CAMBIA	9 331 € HT	2003-2007
phytosanitaire du	sur la Châtaigneraie et	Groupement de défense		
Chancre de la	proposer un traitement	des cultures à créer		
Châtaigneraie	biologique des arbres qui le	FEDELEC		
	nécessitent			
3. Suivi	Evaluer les pertes de	Chambre	6 530 € HT	2003-2007
phytosanitaire des	production des agriculteurs et	départementale		
parasites des	mettre en place des	d'agriculture		
châtaignes	traitements compatibles avec la	Castanéiculteurs ou leur		
	préservation des insectes à	groupement		
	protéger			
4. Restauration du	Remise en état du sentier pour	Commune de CAMBIA	5 018 €TTC	2003-2004
sentier de Bocca al	permettre au public de mieux			
Prato	connaître le site à travers un			
	parcours piétonnier			
5. Réhabilitation de	Améliorer l'écoulement des	Commune de CAMBIA	9 926 € HT	2003-2004
la rivière A	eaux et l'accès à la rivière en	ASL des riverains		
Sorbaghja	vue d'une meilleure gestion	AAPP		
	piscicole			
6. Amélioration	Améliorer la population de	DIREN	6 745 € HT	2004
génétique de la	truites pour passer d'une	Fédération de Pêche		
population de	population atlantique à une	AAPP		
truites de la rivière	population méditerranéenne ou			
A Sorbaghja	corse			
7. Amélioration de	Mieux connaître cet habitat	DIREN	Non chiffré	2003-2007
la connaissance de la	prioritaire pour pouvoir mieux			
source pétrifiante à	le préserver			
formation de tufs				

4 ANNEXES

- A-1/ Cartographie des habitats du site
- A-2/ Fiche habitat « Châtaigneraies de la Corse » (9260)
- A-3/ Fiche habitat « Yeuseraie corse à Ilex aquifolium » (9340)
- A-4/ Fiche habitat « Hêtraie » (9150)
- A-5/ Fiche habitat « Landes oro-méditerranéennes endémiques à genêts épineux » (4090)



<u>Pastoralisme dans la Lande à genêts</u>

- A-6/ Fiche habitat « Source pétrifiantes avec formation de tuf » (7220)
- A-7/ Cartographie de la Châtaigneraie
- A-8/ Cartographie des captages de la commune
- A-9/ Fiche espèce « Grand capricorne »
- A-10/ Fiche espèce « Porte-queue de Corse »
- A-11/ Fiche espèce « Salmo trutta macrostigma »
- A-12/ Fiche espèce « Petit Rhinolophe » et Fiche espèce « Grand Rhinolophe »
- A-13/ Fiche information « Autour des palombes »
- A-14/ Rapport faisant suite à des prélèvements de truites en rivière

- A-15/ Communication du Groupe Chiroptères de Corse
- A-16/ Etat des parcelles cadastrales de châtaigneraie exploitées
- A-17/ Description des insectes ravageurs des châtaignes
- A-18/ Description des traitements phytosanitaires utilisés dans la lutte contre les ravageurs des châtaignes
- A-19/ Devis et cahier des charges de la fiche action 1 « Rénovation de la Châtaigneraie »
- A-20/ Devis et cahier des charges de la fiche action 2 « Suivi phytosanitaire du Chancre de la Châtaigneraie »
- A-21/ Devis de la fiche action 3 « Suivi phytosanitaire des parasites des châtaignes»
- A-22/ Devis et cahier des charges de la fiche action 4 « Restauration du sentier de Bocca al Prato »
- A-23/ Devis et cahier des charges de la fiche action 5 « Réhabilitation de la rivière A Sorbaghja »
- A-24/ Devis et cahier des charges de la fiche action 6 « Amélioration génétique de la population de truites de la rivière A Sorbaghja »
- A-25/ Eléments relatifs aux sources pétrifiantes à formations de tufs
- A-26/Comité de Pilotage Composition décisions Travaux des groupes
- A-27/ Bibliographie